



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

CABINET DU PREFET
Service de presse et de communication
de la région Centre

Chartres, le **12 juillet 2011**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A la suite du débat public relatif à l'accélération de l'aménagement de la RN 154 par recours à la concession, qui s'est déroulé d'octobre 2009 à janvier 2010, la décision ministérielle du 25 juin 2010 acte la nécessaire poursuite du projet en y incluant la RN 12 en Eure-et-Loir. La décision indique que l'aménagement des RN 154 et RN 12, en Eure-et-Loir se fera par recours à une concession autoroutière.

L'article 6 de la décision ministérielle retient le principe de désignation, par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), d'un garant chargé de suivre la concertation et l'information du public qui seront engagées par la maîtrise d'ouvrage avec les acteurs locaux.

Le Préfet de la région Centre, désigné coordonnateur du projet, a saisi la CNDP qui, par décision du 3 novembre 2010, a nommé M. Jean-Yves AUDOUIN, Préfet honoraire "*garant de la concertation de l'information du public pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, sur le projet d'achèvement de l'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière*".

En application de l'article 5 de la décision ministérielle, un comité de suivi a été installé par le Préfet de la région Centre, le 3 décembre 2010.

Le comité de suivi a été réuni une seconde fois le 12 juillet 2011 pour procéder à un point d'étape du projet.

Le calendrier général du projet, présenté au comité de suivi en décembre a été affiné afin de mettre en évidence les actions à mener et les étapes à franchir dans les cinq prochains semestres.

Une synthèse des contributions transmises par les membres du comité de suivi depuis sa première réunion a été présentée. M. le Sous-préfet de Dreux a rendu compte de la mission que lui a confiée le Préfet de la Région Centre, consistant à veiller, en liaison avec la DREAL Centre, aux relations avec les élus locaux de sorte que puisse être accélérée la définition des fonctionnalités attendues, préalable indispensable aux études des hypothèses de tracés.

La synthèse des contributions constituera la matière pour l'élaboration d'une grille d'analyse des projets qui seront étudiés techniquement en 2012, présentés et concertés au cours du second semestre 2012.

La DREAL Centre, maître d'ouvrage délégué, s'est assuré les services d'un prestataire pour le lancement et le suivi des études qui aboutiront à l'établissement des dossiers devant mener à l'enquête d'utilité publique fin 2013. Cet assistant de la maîtrise d'ouvrage aura également la charge de l'organisation des phases de concertation.

A plus court terme, un travail collaboratif sera engagé avec l'ensemble des membres du comité de suivi afin :

- de recueillir les données disponibles et engager les études nécessaires pour appréhender finement les problématiques du territoire concerné par le projet,
- de déterminer les zones de préservation dans lesquelles l'aménagement doit être exclu et les zones pouvant faire l'objet d'investigations plus poussées dans la perspective ultérieure des études de variantes,
- d'affiner la grille d'analyse des enjeux et des impacts de l'aménagement.

Les premiers résultats de ces réflexions seront présentés lors d'un prochain comité de suivi qui sera réuni en fin d'année 2011.

Contact-presse

Colette THEAS-DUHAMEL

☎ 02.38.81.40.35 / fax 02.38.81.40.36

communication@loiret.gouv.fr